

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
08 avril 2020

Dossier complet le :
15 mai 2020

N° d'enregistrement :
F.994.12.P.00316

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une ferme d'Autruche à la Montagne - Secteur Saint Bernard

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA Ferme Yann

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Michel de Lort Gérard

RCS / SIRET

8 1 3 2 6 3 3 6 5 0 0 0 1 3

Forme juridique Société civile d'exploitation agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha,	L'emprise au sol de l'aménagement est 9,5 ha L'emprise au sol des constructions est de 1156 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'implanter une exploitation d'élevage d'autruche sur un terrain de la commune de Saint Denis à la Montagne. L'opération comprend sur une superficie totale de 9,5 ha :

- des travaux d'amélioration foncière sur environ 8,5 ha de SAU, précédé par un défrichement raisonné, suivi d'une replantation de la végétation existante. L'objectif étant de réaliser des prairies de parcours en débarrassant la surface des terrains des blocs libres, qui seront réutilisés sur site pour stabiliser des terrasses lorsque la pente sera trop accentuée.

- la construction de bâtiments d'élevage pour juvéniles d'un hangar agricole et d'une unité d'abattage.

4.2 Objectifs du projet

L'ambition principale de la SCEA Ferme Yann est de relancer l'élevage d'autruche à la Réunion.

Suite à une première demande d'autorisation d'ouverture obtenue pour le site d'exploitation à Sainte Suzanne (d'une capacité d'accueil de 220 autruches) ; l'objectif de la SCEA Ferme Yann est de poursuivre son projet d'extension sur le lieu-dit La Montagne.

La capacité de cette ferme sera de 400 autruches environ

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprennent :

- un défrichage raisonné des zones aménageables à la pelle hydraulique avec conservation des arbres endémiques et de certains bosquets qui seront identifiés au préalable ;
- Nettoyage de la parcelle par suppression de la végétation et récupération de la terre végétale ainsi que les fines sur les zones à remodeler. L'herbe sera mélangée au mieux à la terre végétale pour une implantation plus rapide des prairies.
- Remodelage en déblais/remblais sur site des buttes et versants autant que faire se peut, pour atténuer les pentes et améliorer légèrement le profil général de la parcelle.
- Epierrage général de la surface des terrains avec utilisation des blocs libres pour la stabilisation de terrasses éventuelles
- Après la mise au profil général des terrains, les stocks de terres seront étalés sur la surface afin de créer les parcours, dépourvus d'affleurements rocheux
- la gestion des eaux pluviales de surface sera naturelle, dirigées vers les talwegs existants ; dont la transparence hydraulique sera assurée
- Les chemins d'exploitations prévus seront implantés, ouverts ou restaurés en courbe de niveau au maximum, puis l'emprise sera compactée à la pelle ;
- Les zones de franchissement des talwegs seront renforcées en amont et en aval par des enrochements non liés avec des roches du site, le fil d'eau de ces passages sera au niveau du fil d'eau de la ravine de manière à ne créer aucun obstacle au libre écoulement des eaux.
- Divers bâtiments (bâtiment de reproduction, bâtiment d'élevage pour les juvéniles, unité d'abattage, local technique, administratif, boutique)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement est conçu conformément à l'arrêté du 02/04/01 fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques des installations des établissements d'élevage de ratites.

Les installations, leur équipement ainsi que leur fonctionnement permettront d'assurer le bien-être des animaux hébergés en respectant leurs besoins physiologiques et comportementaux de façon à ne présenter aucun danger pour la sécurité et la santé des personnes et des animaux. L'animal ne pouvant s'adapter à la captivité sans problème pour son bien-être et sans risque pour la sécurité des personnes.

Tous les animaux disposent d'un abris et d'un parcours extérieur

- bâtiment pour juvénile 'au moins 1,2 m² par animal avec un parcours extérieur d'au moins 10 m² par animal
- abris pour reproducteur d'au moins 8 m² par animal avec un parcours extérieur d'au moins 500 m² par animal
- abris pour animaux entre

- abris de 4 mois à l'abattage de 1,5 m² par animal avec un parcours extérieur d'au moins 250 m² par animal

Du point de vue sanitaire seul le bâtiment des juvéniles sera nettoyé de façon quotidienne (sol en dur). Le ramassage des excréments sera journalier une plateforme couverte sera implantée afin de stocker des excréments dans des big bag afin de les évacuer vers une zone d'épandage autorisée par les services de la DAAF. Concernant les autres bâtiments il n'est pas nécessaire de prévoir un ramassage, une fois les animaux en parcours d'engraissement ou de reproducteur la résorption des excréments se fait naturellement.

L'unité d'abattage sera installée à proximité de la voie d'accès. Elle sera réalisée selon les normes Zone de contention, salle d'électronarcose, salle de plumage et d'éviscération, salle de Ressuyage, Salle de découpe Salle de conditionnement et chambre froide

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à :

- Déclaration au titre de la rubrique 2.5.1.0 de la nomenclature eau)
- Déclaration au titre des rubriques 2210-2 et 2111-2 de la nomenclature des ICPE

Cf note de cadrage préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol de l'aménagement	9,5 ha
Surface bâtie	1156 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint Denis (97400)
Lieu dit Saint Bernard, la Montagne
chemin du MotoCross
Parcelles CE1003, CE1095 et CE1239 sur une emprise de 9,5 ha

Coordonnées géographiques¹

Long. 55°39'39"00 Lat. 20°89'24"00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 n°040030000 intitulée « Forêt des mi-pentes du Nord »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint Denis la Réunion
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPR multirisque inondation et mouvement de terrain - Arrêté préfectoral d'approbation n° 1643 du 17 octobre 2012
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts écologiques très limités sous réserve d'application de certaines mesures d'évitement et de réduction qui seront scrupuleusement respectées (cf pièce jointe: diagnostic écologique ECODDEN février 2020)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'essentiel de l'aménagement est en zone B3 en aléa inondation et mouvement de terrain faible Une partie des aménagements se fera en zone rouge R2 aléa moyen Aucun aménagement n'est prévu en zone rouge R1 aléa fort L'étude géologique montrent que les travaux de création de prairies et parcours pour les autruches peuvent se conformer sans difficulté aux préconisations du PPR (cf pièce jointe : Étude géologique - Précisions des risques inondation et mouvement de terrain SOILPIX - juillet 2019)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Ce projet n'entraîne aucun changement dans la destination des sols. Il est prévu un défrichement raisonné suivi d'une replantation de la savanne qui est l'habitat naturel des autruches. Les espèces endémiques seront identifiées et conservées. D'autres espèces endémiques seront plantées en partenariat avec l'ONF (benjoins, bois d'aneth...). Ce défrichement ne relève pas des rubriques 45-46 et 47 de l'examen au cas par cas (cf note de cadrage préalable). Le diagnostic écologique joint au présent dossier montre que le projet aura des impacts écologiques très limités sous réserve d'application de certaines mesures d'évitement et de réduction qui seront scrupuleusement respectées. De même l'étude géologique montre que les travaux de création de prairies et parcours pour les autruches peuvent se conformer sans difficulté aux préconisations du PPR multirisque.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Note de cadrage préalable - Diagnostic écologique, Analyse des effets écologiques du projet et définition des mesures ERC (Ecodden février 2020) - Étude géologique - Précisions des risques inondation et mouvement de terrain (SOILPIX juillet 2019) - Dérogation à l'interdiction générale de Défricher (DAAF octobre 2019)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Denis

le, 17/03/2020

Signature



Le gérant : Jean Michel De Lort

